

**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

AVIS est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière que les règlements mentionnés ci-dessous ont été adoptés par le conseil municipal le 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2023 :

- Règlement 668-2023 - Règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 afin de modifier la grille d'usages et activités de la zone VD-12 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV
- Règlement 669-2023 - Règlement modifiant le règlement administratif 622-2021 afin de modifier la terminologie camping pour le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV

QUE ces règlements ont reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 15<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023;

QUE les intéressés pourront consulter lesdits règlements au bureau de la Municipalité et sur le site Internet;

QUE ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 29<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, en avoir transmis copie au journal pour publication et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 29<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023 entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

  
Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière